



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

risques technologiques

Question écrite n° 118800

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur l'usage de la sous-traitance dans les industries à risques. Force est de constater que, plus les sous-traitances se multiplient, plus l'exposition aux risques professionnels est forte. Aussi lui demande-t-il quelles mesures le Gouvernement pourrait envisager de prévoir afin de permettre l'intégration de l'éventualité d'un accident chimique ou nucléaire majeur à l'organisation du travail du point de vue de la prévention comme des secours.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118800

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10222

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)